



Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le

ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE



Plan Climat Air Énergie Territorial de Gally Mauldre

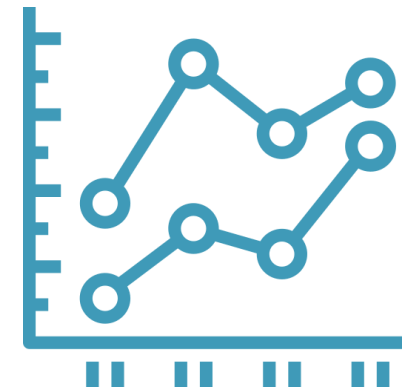
Annexe 1 – Stratégie et plan d’actions -
Joint à la Délibération d’Approbation du
PCAET du 15 Février 2023



- Annexe 1 (stratégie) : Trajectoires prospectives (tendanciennes, réglementaires, potentiel max) page 3
- Annexe 2 (stratégie) : Scénarios stratégiques discutés page 11
- Annexe 3 (stratégie) : Objectifs chiffrés détaillés (pour le cadre de dépôt) page 24
- Annexe 4 (plan d'action) : Aides financières disponibles page 33
- Annexe 5 (suivi et évaluation) : Eléments méthodologiques pour l'évaluation du PCAET page 36

Annexe 1 (stratégie) Trajectoires énergie-climat prospectives du territoire

(tendanciennes, réglementaires, potentiel
max, trajectoires recommandées par le
GIEC : +1,5°C et 2°C)



Description

La trajectoire tendancielle = poursuite des évolutions tendanciennes depuis 2005. Il s'agit donc d'un scénario « si rien n'est fait ». Il permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios.

Résultat

Dans cette trajectoire, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie diminuent légèrement suivant la dynamique observée sur les 12 dernières années, une baisse principalement observée dans le secteur industriel et dans le résidentiel. Cependant à un rythme encore trop faible.

→ La trajectoire tendancielle ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux du changement climatique.

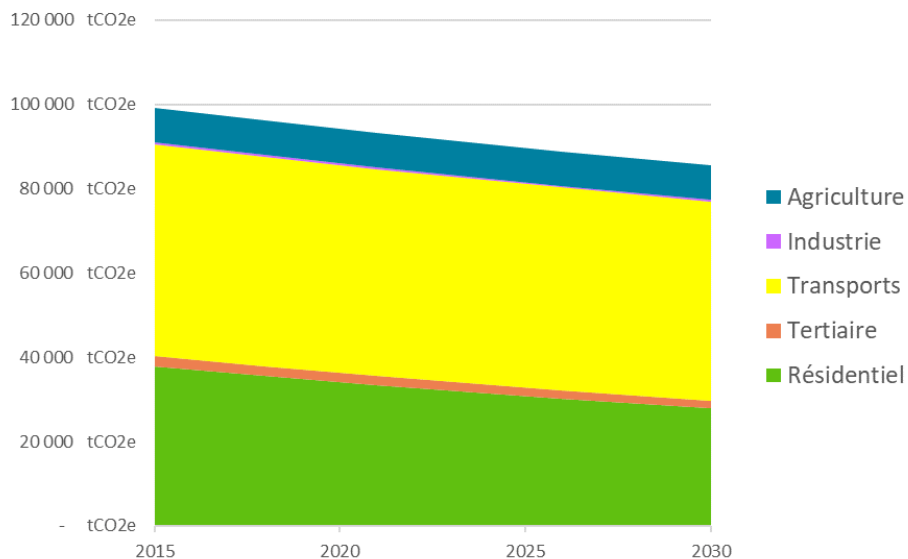
Trajectoire tendancielle (on continue comme aujourd')

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Trajectoire 2015 – 2030



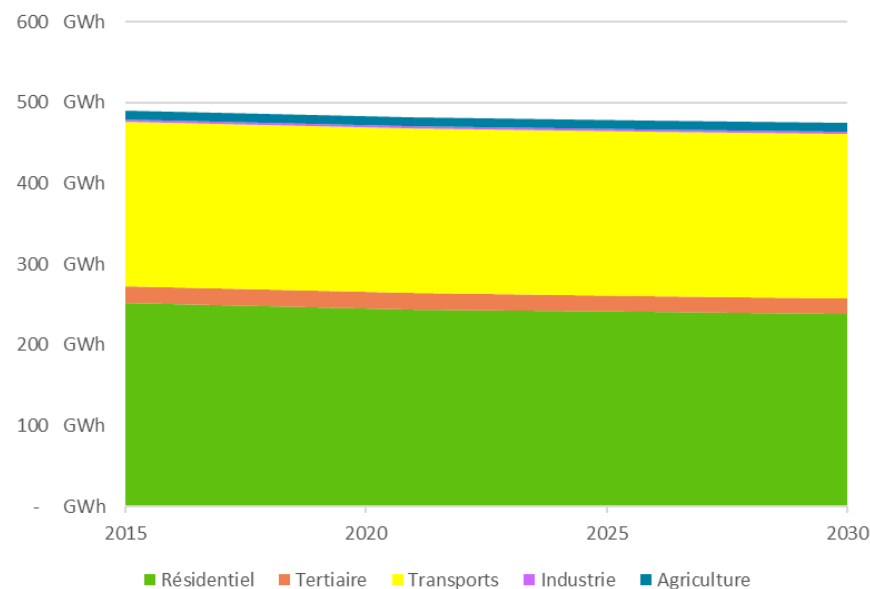
Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire tendancielle)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-0,2%	-3%
Résidentiel	-2,0%	-26%
Tertiaire	-2,0%	-26%
Transports	-0,4%	-6%
Industrie	-2,2%	-28%
Total	-1,0%	-14%



Consommations d'énergie (trajectoire tendancielle)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	0,2%	3%
Résidentiel	-0,5%	-7%
Tertiaire	-0,5%	-7%
Transports	0,0%	0%
Industrie	-0,5%	-7%
Total	-0,3%	-4%

Description

La trajectoire réglementaire montre l'ambition à fournir au regard des volontés régionales et nationales.

Hypothèses

- Application au territoire des objectifs du SRCAE de la région Île-de-France pour la consommation d'énergie finale
- Déclinaison sectorielle des efforts issue de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone) pour les émissions de gaz à effet de serre.

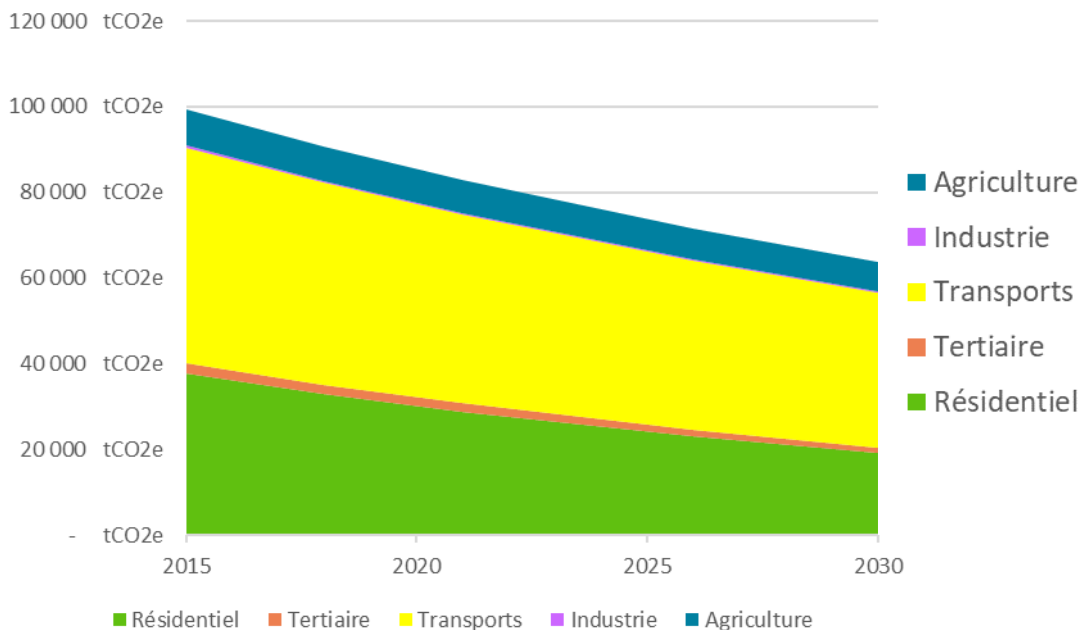
Résultats

- Les consommations d'énergie baissent de **20%** entre 2015 et 2030.
- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de **36%** entre 2015 et 2030.

Trajectoire 2015 – 2030



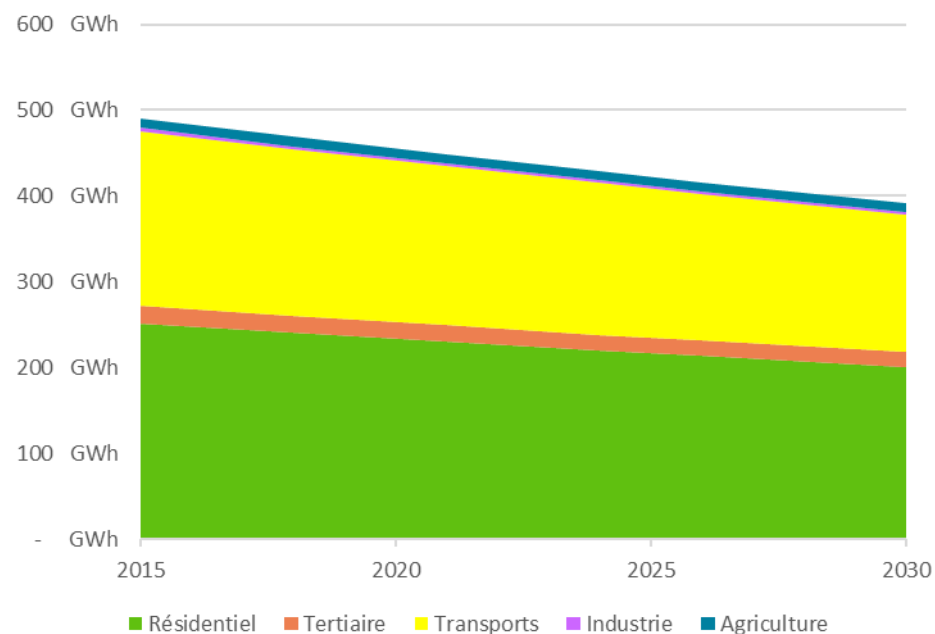
Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire réglementaire)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-1,3%	-18%
Résidentiel	-4,4%	-49%
Tertiaire	-4,4%	-49%
Transports	-2,2%	-28%
Industrie	-2,8%	-35%
Total	-2,9%	-36%



Consommation d'énergie finale (trajectoire réglementaire)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-0,7%	-10%
Résidentiel	-1,5%	-20%
Tertiaire	-1,5%	-20%
Transports	-1,6%	-21%
Industrie	-0,7%	-10%
Total	-1,5%	-20%

Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

Les trajectoires « urgence climatique » : **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel.**

Demandant plus d'efforts que les trajectoires réglementaires, s'aligner sur ces trajectoires nécessite de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société.**

Trajectoire 1,5°C

Objectif : Ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique d'ici 2100.

Seule cette trajectoire permet d'envisager un avenir sans dégradation majeure des écosystèmes.

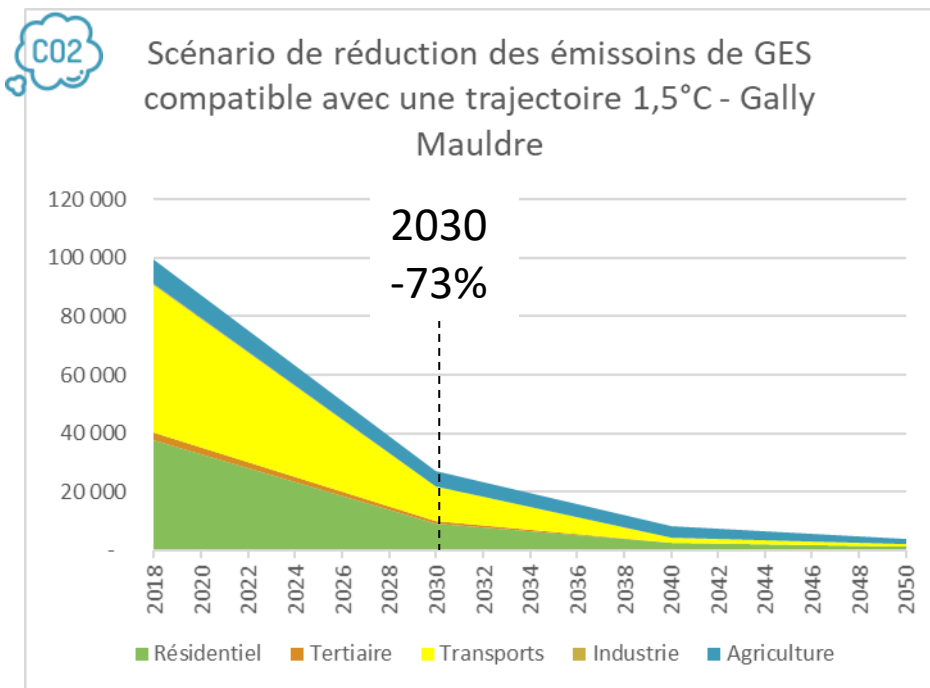
Trajectoire 2°C

- Objectif : Ne pas dépasser 2°C de réchauffement climatique d'ici à 2100.
- Une trajectoire 2°C **ne permet pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes** et nécessite de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques.
- Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique.**

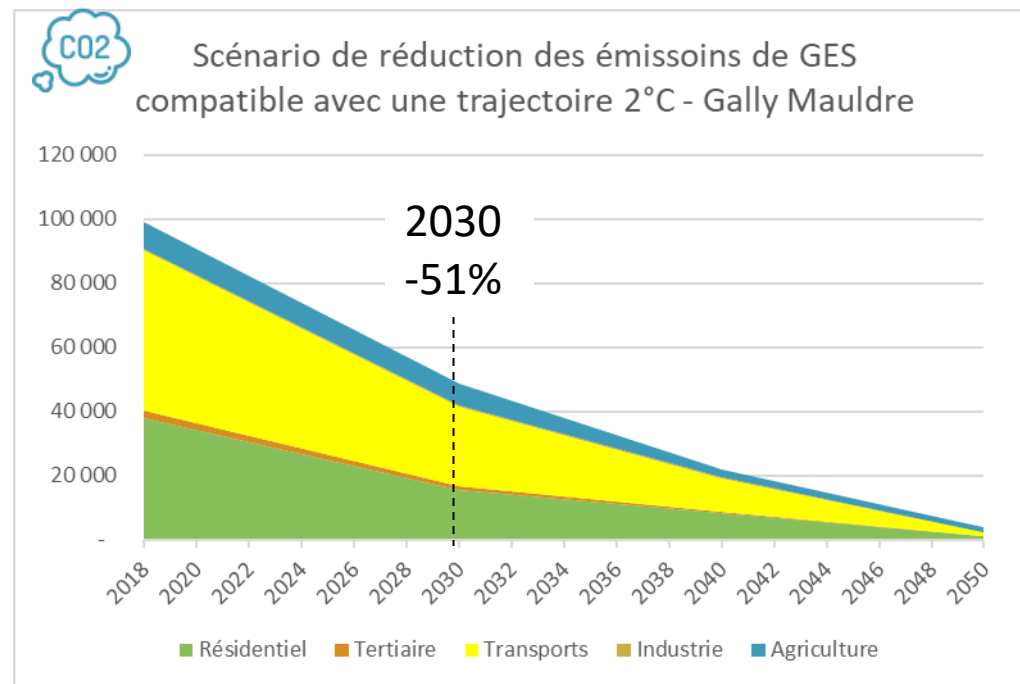
Trajectoires 'urgence climatique / GIEC'

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Trajectoire 2015 – 2050



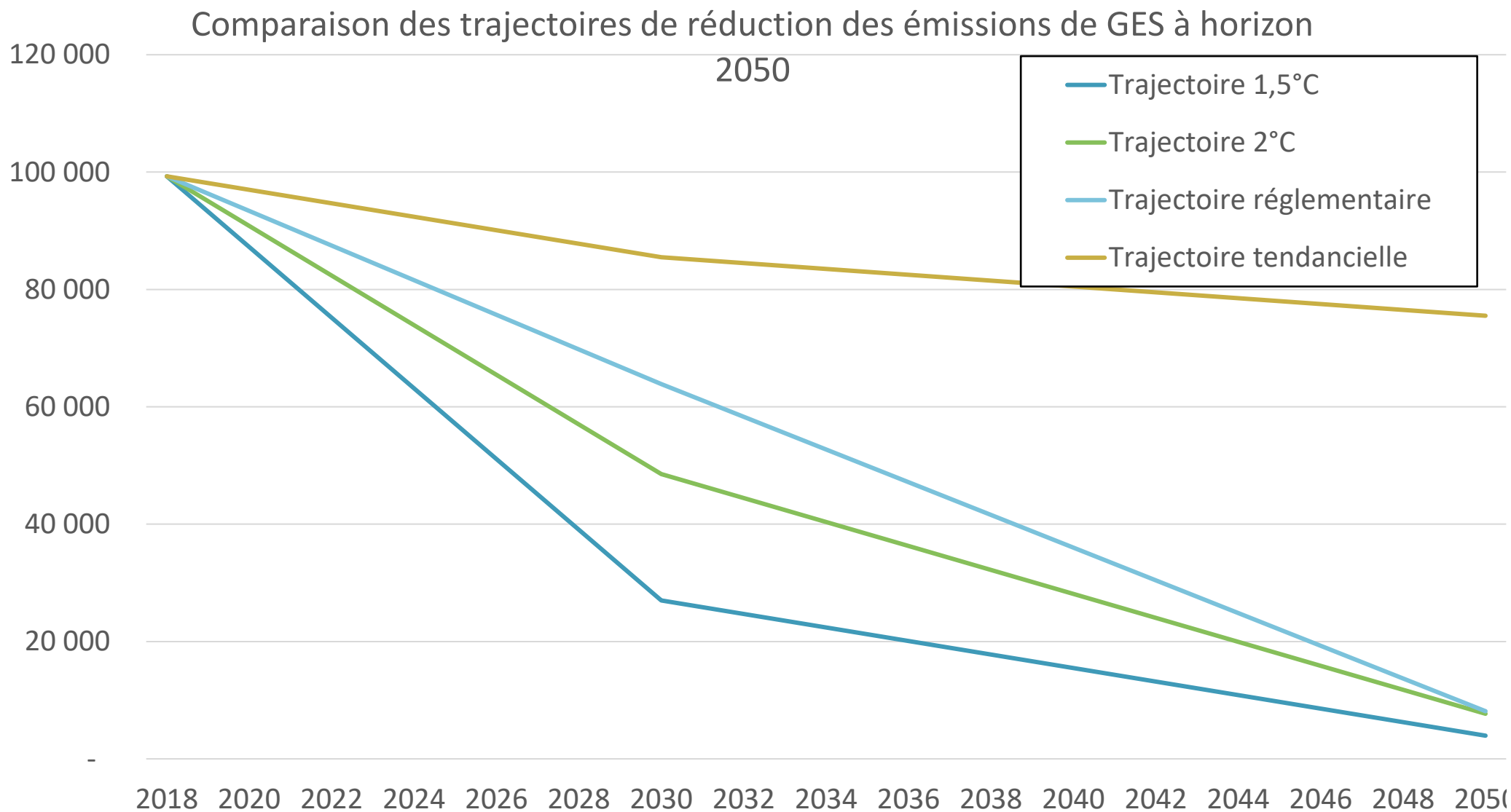
	2030	2040	2050
Agriculture	-41%	-54%	-79%
Résidentiel	-75%	-93%	-97%
Tertiaire	-78%	-94%	-98%
Transports	-76%	-97%	-98%
Industrie	-63%	-80%	-96%
TOTAL	-73%	-92%	-96%



	2030	2040	2050
Agriculture	-21%	-69%	-56%
Résidentiel	-59%	-78%	-94%
Tertiaire	-60%	-81%	-94%
Transports	-50%	-79%	-97%
Industrie	-42%	-67%	-81%
TOTAL	-51%	-78%	-92%

Trajectoires à horizon 2050

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE



Annexe 2 (stratégie) : Coconstruction de la vision stratégique avec les élus du conseil communautaire qui s'est déroulé le jeudi 7 octobre 2021

- Scénarios proposés
- Synthèse de l'atelier des choix effectués



7 thématiques

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

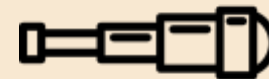
1. Habitat et urbanisme 
2. Mobilité 
3. Agriculture et espaces naturels 
4. Economie locale 
5. Production d'énergie renouvelables 
6. Exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) 
7. Culture commune et mobilisation des acteurs 

Une question commune :

Quelle **vision** pour le territoire de Gally Mauldre **à long terme** pour **guider** la transition énergétique et l'action climatique ?

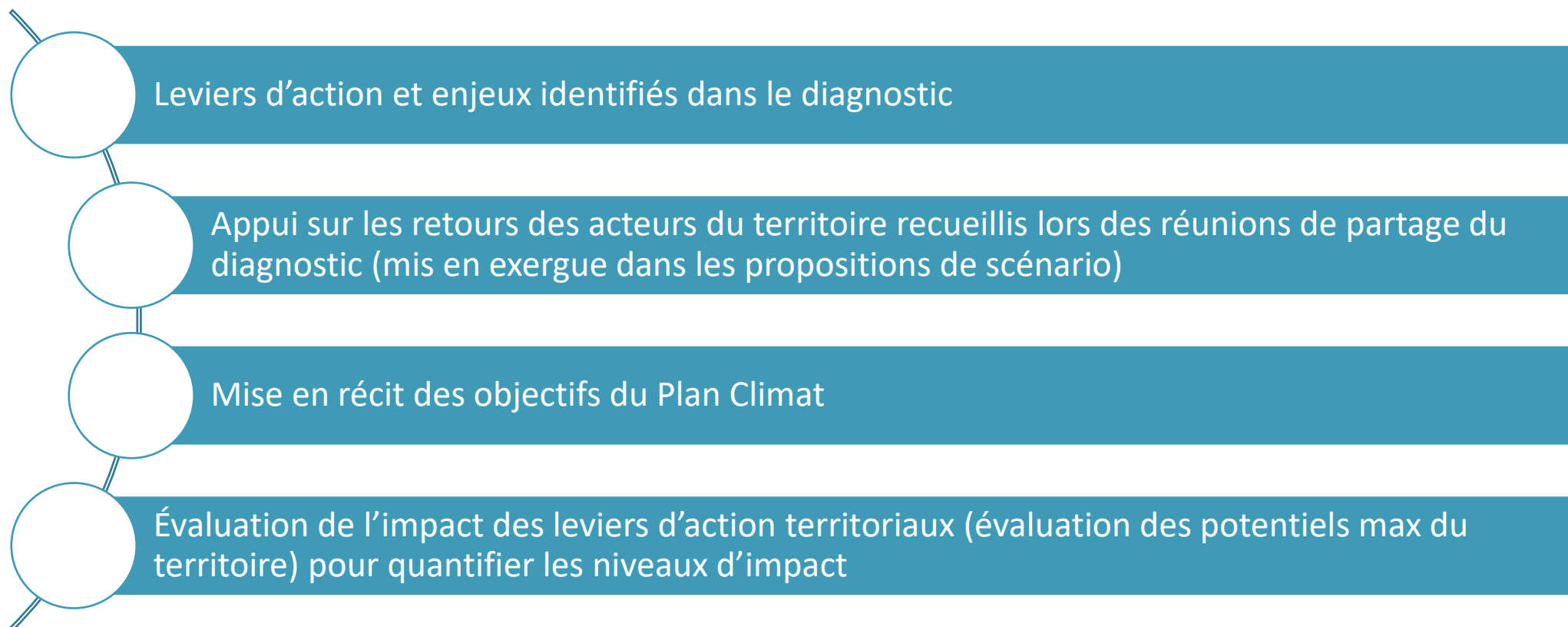
Pour répondre à cette question :

Plusieurs scénarios prospectifs



Méthode de construction des scénarios proposés

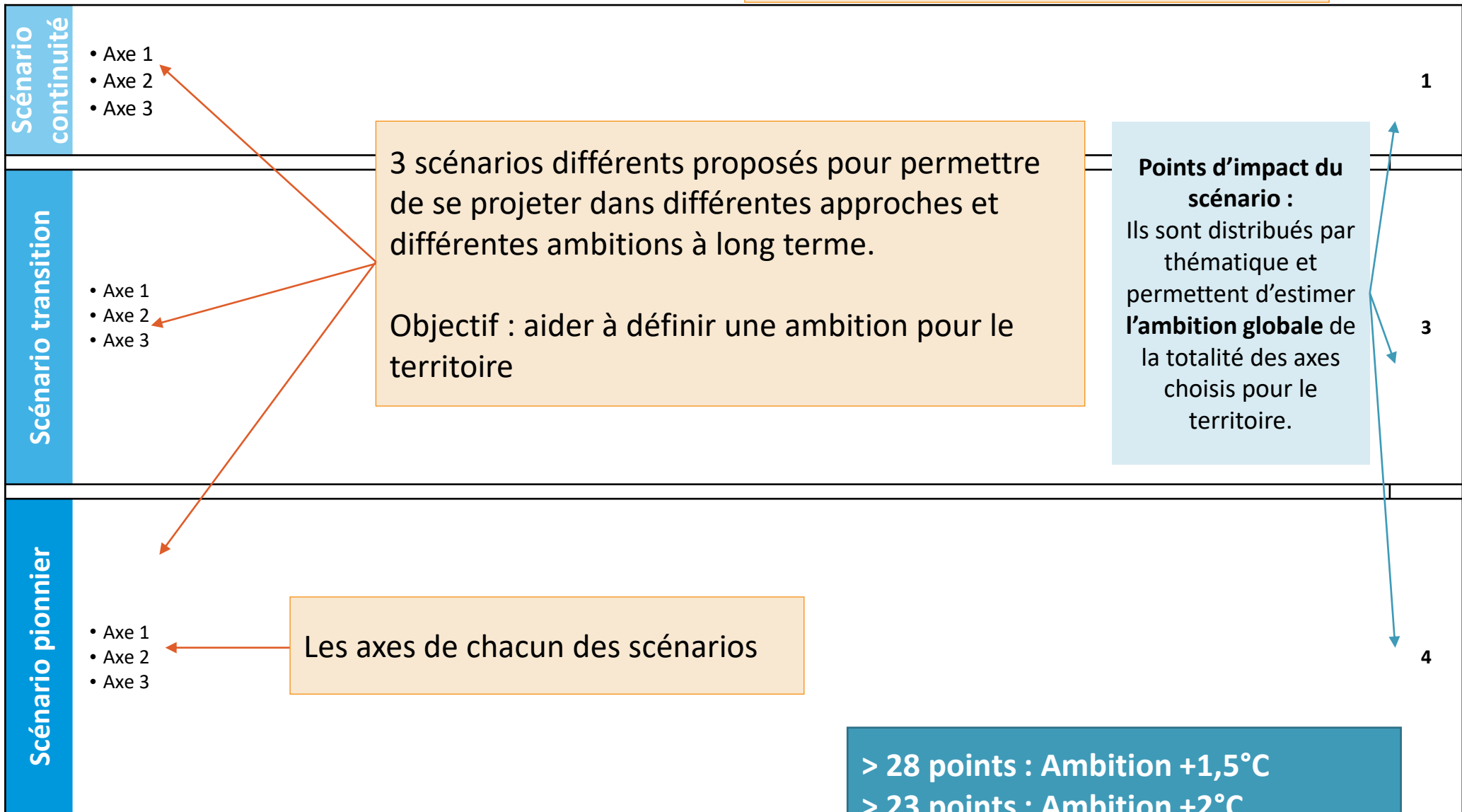
Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE



Pour chaque thématique : 3 propositions de scénarios

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Titre de la thématique



- > 28 points : Ambition +1,5°C
- > 23 points : Ambition +2°C
- > 19 points : Ambition réglementaire
- > 8 points : Scénario continuité

Déroulé du 7 octobre avec les élus du conseil communautaire :

- Introduction et organisation par petits groupes (5 à 6 personnes)
- 1h20 : Chaque groupe discute (chaque personne a lu en amont les propositions de scénario) et crée son scénario pour le territoire de Gally Mauldre
 - Choix d'une ambition par thématique
 - Possibilité de modifier les propositions : Surligner les axes stratégiques / Rayer / Annoter / Ajouter des objectifs...
- Récupération des grilles de choix de scénarios et compilation des résultats
- 30 minutes échanges
 - Présentation du résultat moyen obtenu
 - Échanges sur les axes plus et moins convergents entre les groupes

> 28 points : Ambition +1,5°C
> 23 points : Ambition +2°C
> 19 points : Ambition réglementaire
> 8 points : Scénario continuité

Après la réunion :

Rédaction de la synthèse de la vision stratégique coconstruite.



1. Habitat et Urbanisme

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • La communication auprès des particuliers permet d'accentuer la demande de rénovations et la pratique des écogestes • Les aides à la rénovation disponibles et l'accès au conseiller FAIRE sont massivement relayés auprès des particuliers • Les aides supplémentaires à la rénovation visent les ménages en situation de précarité énergétique • Pour la construction, une emprise au sol limitée inscrite dans le PLUi est respectée. Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict (application vérifiée de la RE 2020). 	2
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • Une plateforme territoriale de Rénovation Energétique avec des conseillers locaux accompagnent les particuliers dans leur projet de rénovation : un accompagnement administratif sur les aides disponibles. Les particuliers sont mis en lien avec des artisans qualifiés et reconnus afin d'assurer une rénovation efficiente, dont les résultats sont mesurés et vérifiés par les porteurs de projets. 1000 dossiers accompagnés d'ici la fin du Plan Climat. • Les particuliers sont aidés financièrement à effectuer un diagnostic énergétique de leur habitation • Des aides à la rénovation supplémentaires permettent d'inciter les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs à rénover leur logement et à changer les modes de chauffages, en premier lieu les chauffages au fioul. Ces aides ciblent en particulier les ménages en précarité énergétique • 80% des logements sont rénovés en 2050. En 2030, il n'y a plus de logements chauffés au fioul (~1300 chauffages remplacés). • Des défis sont organisés chaque année pour inciter les foyers à être sobres en énergie. • Pour limiter l'artificialisation, les logements vacants sont réhabilités (7% des logements, soit 600 logements) et attirent dans les centres-bourgs. Les logements collectifs se développent pour moins artificialiser les terres et être plus performants énergétiquement. • Pour les nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'écomatériaux. Un travail avec les architectes et aménageurs assure l'application efficiente de ces règles. 	4
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • La rénovation énergétique est une priorité du territoire. Dès 2025, une maison de la rénovation est créé à Maule, en lien avec le service territorial de Rénovation Energétique à une échelle plus globale. 2500 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat. • Les aides financières et la volonté forte du territoire entraine les particuliers à massivement rénover leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique. • En 2030 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C. • En 2025 il n'y a plus de logements chauffés au fioul. • Une véritable émulation collective autour de la sobriété permet à chaque habitant de diviser par 2 sa consommation d'énergie. • La filière rénovation est massivement développée par la formation d'artisans afin d'effectuer des rénovations complètes et performantes, en utilisant des matériaux locaux. • En 2030, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains. 	6



2. Mobilité

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Le télétravail reste d'usage dans les emplois tertiaires sous une forme raisonnable grâce aux espaces de coworking locaux. • Le développement de bornes de recharges électrique incite des habitants à renouveler leur véhicule • Le covoiturage est facilité par un réseau de mise en relation et par des aires de covoiturage. • Toutes les gares du territoire ont des stationnements vélo et covoiturage. • Les entreprises des pôles d'emploi voisins sont incitées à mettre en place le covoiturage et le forfait mobilité durable • Un schéma cyclable est mis en œuvre pour planifié un maillage global permettant de développer l'usage du vélo sur le territoire pour les loisirs, le tourisme et pour les transports quotidiens. 	2
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • La cohérence, la continuité et l'intermodalité entre tous les services de mobilité desservant le territoire est assurée en partenariat avec les bassins de vie voisins et la Région. Des services complémentaires sont présents sur Gally Mauldre (transport à la demande, navettes...) • Une véritable culture du covoiturage quotidien, planifié ou spontané est adoptée sur le territoire. D'ici 10 ans, 1 trajet sur 4 se fait seul dans son véhicule. • L'apaisement des centres et la réhabilitation des commerces de proximité facilitent les déplacements courts à vélo ou à pied. En 2028, toutes les rues devant les écoles sont sécurisées sans voiture et équipées de stationnement vélos / trottinettes. • Des services vélo et ateliers de formation démocratisent ce mode de transport. Toutes les communes sont reliées entre elles par des voies cyclables, avec une continuité des aménagements et des signalétiques dans les communes. En 2030, l'essentiel des petits trajets quotidiens (moins de 5 km) est effectué en vélo ou à pied. La part modale du vélo s'élève à 10%. • L'accès aux poids lourds dans les centre bourgs est limité pour permettre de nouveaux espaces aux piétons. • En 2030, plus de 50% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions de CO2. 	4
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les centres bourgs sont piétons, renforçant leur attractivité et l'accessibilité aux commerces de proximité, écoles, services, etc. • Des voies cyclables en site propre relient toutes les communes entre elles. La majorité des actifs vont au travail en vélo ou vélo+train ou vélo+bus ; les enfants utilisent le vélo au quotidien. La part modale du vélo s'élève à 20%. • Une maison de la mobilité durable est créée dans les 2 pôles du territoire, centralise toutes les solutions mobilité et propose des services : réparation de vélo, cours d'écoconduite, location de vélo électrique longue durée, permis vélo pour les enfants, formation éco-conduite... D'ici 10 ans, la totalité des citoyens de Gally Mauldre écoconduisent. • Des emplois locaux sont développés autour de la réparation du vélo, de la conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques... • Les artisans et commerçants font figure de pionnier en expérimentant des solutions bas-carbone tel que les livraisons en vélo-cargo. Ces solutions sont généralisées d'ici 2030. • Une zone à faibles émissions est mise en place sur l'ensemble du territoire avec une distribution locale d'alternatives décarbonées qui maille le territoire : bornes électriques, bioGNV, hydrogène... • En 2030, 70% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions ; les consommations d'énergie du transport ont diminué de 30%. 	6



3. Agriculture et Espaces Naturels

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques agricoles actuelles sont mises en valeur et communiquées. • Les agriculteurs sont accompagnés et formés pour mettre en place des énergies renouvelables et des bonnes pratiques culturelles. • Des expérimentations sont menées sur des parcelles en agroécologie. Les conversions en Bio poursuivent leur développement. • La restauration collective s’approvisionne localement et des projets de maraichage se développent. 	1
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs sont accompagnés avec des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, grâce à des pratiques nouvelles. Tous les nouveaux agriculteurs qui s’installent sont exemplaires en agroécologie. • Des réseaux actifs mobilisent régulièrement les acteurs et massifient l’adoption des pratiques agroécologiques sur le territoire • La production d’énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation) permet d’apporter un complément de revenu aux agriculteurs. • Le développement soutenu des haies, de l’agroforesterie et de l’agriculture de conservation des sols permet d’augmenter la séquestration carbone du territoire, de développer la biodiversité et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques. L’agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans. 20% des émissions du territoire sont absorbées par les sols et forêts du territoire. • Un véritable plan de diversification de la production agricole et des assolements permet de répondre à une demande grandissante de consommation alimentaire locale (restaurateurs, habitants, commerces, etc.). L’autonomie alimentaire du territoire en légumes est atteinte en 2040. Plusieurs magasins de producteurs voient le jour d’ici 2030. • Les espaces naturels font l’objet d’une charte de gestion écologique. • La mise en place de la trame verte et bleue permet d’assurer une continuité écologique forte sur le territoire et de mettre en place des solutions issues de la nature (îlots de fraîcheur, arbres en ville...) 	2
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Les exploitations sont moins impactées par les sécheresses grâce à une réflexion globale sur la ressource en eau et des espèces adaptées au climat futur. Il n’y a pas de conflit d’usage sur l’eau. Les exploitations sont plus petites, plus diversifiées, plus résilientes face aux aléas climatiques. • Toutes les exploitations appliquent les principes d’agriculture de conservation des sols et favorisent la biodiversité. Le territoire est pionnier sur l’agriculture bas carbone dans le bassin parisien. Dans 15 ans, l’agriculture séquestre plus de carbone que le territoire n’en émet et 40% des émissions du territoire sont absorbées par les sols et forêts du territoire. • Des projets de transformations locales permettent de développer des filières alimentaires locales et de produire pour le territoire de Gally Mauldre et pour les territoires voisins. 80% des habitants avec un jardin produisent des légumes et fruits. Des jardins partagés sont mis en place dans chaque commune. • La préservation des terres agricoles et naturelles de l’artificialisation, une trame noire et des atlas de biodiversité dans toutes les communes permettent de préserver et développer la biodiversité ordinaire, et de préserver le stock de carbone des sols. 	3



4. Consommation et économie locales

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none">• Une communication sur les dispositifs d'aide est réalisée pour inciter les entreprises à mettre en place des actions.• Un Plan local de prévention des déchets poursuit sa mise en œuvre, avec l'obligation de tri et valorisation à la source ou de collecte sélective des biodéchets.	1
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none">• Réparation et réemploi sont mis en place avec des ressourceries actives à Maule et Saint-Nom-la-Bretèche. Avec le tri sélectif, le tri des déchets organiques à la source, la redevance incitative et le développement du vrac chez les habitants et commerces, la quantité d'ordures ménagères produite est divisée par 2 d'ici 10 ans.• Une véritable démarche d'économie circulaire est menée sur le territoire de Gally Mauldre, réduisant considérablement les déchets des professionnels (BTP) et particuliers. Des filières nouvelles valorisant ces ressources locales et porteuses d'emploi se créent.• De nouvelles filières d'emploi structurent le développement économique afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation, éducation...• Dans les communes, les commerces et services de proximité sont redéveloppés.	2
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none">• 100% des commerces sont réhabilités et démonstrateurs d'économie d'énergie.• La majorité des achats des habitants sont faits dans les commerces locaux. La publicité dans l'espace public est limitée et tournée vers des produits à faible impact environnemental. 100% des achats alimentaires sont effectués en circuit-court.• Gally Mauldre devient un territoire démonstrateur de l'urbanisme circulaire. L'ensemble de la filière construction s'inscrit dans cette démarche économe en ressources.• Des systèmes d'échange locaux sont mis en place dans toutes les communes. Les habitants donnent, échangent, réutilisent, réparent... de manière systématique. Cette culture de la consommation raisonnée et sobre permet de diminuer les biens neufs achetés et donc les déchets générés. La production d'ordures ménagères résiduelles est inférieure à 100kg/an/habitant (division par 3,5) d'ici 10 ans.	3



5. Production d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Les énergies renouvelables se développent au fil des campagnes d'information menées sur les aides gouvernementales ou régionales • Des agriculteurs volontaires expérimentent le solaire photovoltaïque et la méthanisation • Un projet de réseau de chaleur est étudié dans une des communes et des toitures publiques sont équipées de panneaux solaires. • Les habitants les plus concernés par les enjeux se chauffent avec une pompe à chaleur (géothermie de surface) ou chauffage au bois 	1
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes porte des grands projets sur le territoire : une centrale solaire au sol sur des friches, un petit parc éolien, un méthaniseur territorial des agriculteurs ; tout en préservant son patrimoine paysager, bâti et ses ressources naturelles. Des financements participatifs sont proposés aux habitants. • Plusieurs projets de petits réseaux de chaleur alimentés le plus localement possible permettent de dynamiser la filière bois-énergie. • Toutes les nouvelles constructions sont passives en énergie. • Les financements participatifs régulièrement proposés aux citoyens facilitent le développement des projets et leur acceptation. • En 2030, la production d'électricité renouvelable locale atteint 33% des consommations d'électricité. L'autonomie en chaleur est atteinte en 2040. 	3
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité coordonne des filières d'énergies renouvelables locales, de la production à l'installation, en formant et accompagnant communes, agriculteurs, acteurs économiques et collectifs d'habitants, dans le développement de projets, de la définition à la mise en œuvre, afin de permettre de respecter des critères définis de manière concertée. • Des collectifs citoyens émergent sur le territoire grâce à une animation forte et des formations des élus et citoyens du territoire, permettant des projets aux retombées locales. Les retombées économiques perçues par la collectivité sont entièrement dédiées aux projets locaux de transition écologique et énergétique. • Les sujets les plus délicats (éolien, fermes solaires, méthanisation) font l'objet d'une concertation poussée, d'expérimentation démonstratrices, et d'une gouvernance participative impulsée par la collectivité, afin d'obtenir une adhésion. • La moitié des toitures est couverte de panneaux photovoltaïques d'ici 10 ans. • Toutes les communes s'y prêtant disposent au moins d'un petit réseau de chaleur alimenté exclusivement en énergie renouvelable (biomasse, géothermie ou récupération de chaleur). • Des débouchés locaux sont construits avec les habitants et acteurs économiques pour consommer l'énergie produite localement (autoconsommation collective, bioGNV, hydrogène, biogaz injecté dans le réseau, réseaux de chaleur...) • En 2030, le territoire de Gally Mauldre est autonome en chaleur et la production d'électricité renouvelable locale atteint 50% des consommations d'électricité. 	4



6. Exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes)

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none">• Tous les agents et élus sont formés et sensibilisés aux questions climatiques et énergétiques• Un audit de tous les bâtiments publics est réalisé afin de cibler la rénovation des bâtiments les plus énergivores. Les collectivités (intercommunalité et communes) planifient la rénovation des bâtiments publics et l'optimisation de l'éclairage public, et rénovent quelques bâtiments chaque année pour s'aligner avec les exigences du décret tertiaire (-40% de consommation d'énergie d'ici 2030 pour tous les bâtiments de plus de 1000 m²).• Les marchés publics contiennent au moins 1 critère environnemental.	0,5
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none">• Tous les services intègrent les enjeux énergie-climat dans leur métier (voirie, déchets, espaces verts, services techniques, culture, aménagement, urbanisme, développement économique...)• Dans toute action de la collectivité on retrouve une intégration de la réflexion Climat : tout renouvellement véhicule de la flotte publique fait l'objet d'un choix au regard des émissions de CO₂, tout travaux sur la voirie prend en compte plus d'espace pour cyclistes et piétons, etc.• Toutes communes sont accompagnées techniquement pour la mise en œuvre de projets à leur échelle.• Toutes les communes pratiquent l'extinction nocturne totale ou partielle• Des installations d'électricité ou de chaleur renouvelable sont installés sur les bâtiments publics.• Les rénovations des bâtiments publics font l'objet de démonstrations et de suivi des économies d'énergie. Plus de la moitié des bâtiments publics sont équipés d'installation de production de chaleur et/ou d'électricité renouvelable.• Tous les événements de la collectivité proposent des solutions de covoiturage pour y accéder et bannissent les emballages jetables.• Les subventions accordées sont éco-conditionnées.• L'ensemble des marchés publics contient des critères environnementaux ambitieux, en priorité les marchés ayant le plus d'impact.	1
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none">• La collectivité est pionnière sur des solutions environnementales innovantes (biomatériaux, architecture bioclimatique, énergie renouvelable, bâtiments passifs...) dans tous ses projets.• L'ensemble des agents et élus partagent une culture de la sobriété énergétique, qui inspire des solutions locales auprès de tous les acteurs et habitants.• Tous les budgets des collectivités sont passés au crible de leur impact climatique, qui devient un outil de pilotage en interne.• 100% du budget public local à un impact neutre ou positif sur l'environnement d'ici 2025.• Les 11 communes ont défini leur propre plan climat pour contribuer au plan climat territorial ; la mise en œuvre des actions est suivie et partagée entre les communes et la CCGM.• L'intégralité des véhicules de la CCGM et des communes sont à très faible émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.• L'ensemble des installations du territoire sont optimisées (distribution d'eau, gestion des eaux usées, traitement des déchets...)• Les bâtiments publics ont tous une étiquette énergétique A ou B d'ici 2030.• La transition écologique est au cœur du fonctionnement et du budget de la CCGM et des communes.	2



7. Culture commune et mobilisation des acteurs

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers sont organisés de manière régulière pour sensibiliser et agir sur les thématiques du Plan Climat par les associations locales (Vitrine du développement durable, etc.) • La mise en œuvre des actions fait l'objet d'une large communication sur la durée et par divers médias (journaux, bulletins communaux...) dans les établissements scolaires, entreprises, commerces et auprès des habitants. • Les acteurs du territoire sont informés, sensibilisés aux bonnes pratiques (énergie, déchets, eau) et incités à agir et à contribuer aux objectifs du plan Climat. Un guide des bonnes pratiques avec des adresses locales est présent dans chaque mairie. • Les élus et agents de la collectivité sont également sensibilisés aux enjeux du PCAET et impliqués dans sa mise œuvre. L'ensemble des secrétaires de mairies redirige vers les dispositifs mis en place sur le territoire sur chacune des thématiques du Plan Climat. • Un comité de suivi interne est mis en place avec les services impliqués dans la mise en œuvre du Plan Climat 	1
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Plan Climat s'appuie sur une connaissance et un partage des enjeux auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, qui sont formés et deviennent relais des actions. • Des assises du Climat sont organisées chaque année. En 2028, 100% des habitants et acteurs sont formés aux enjeux du Plan Climat • Des formations ont lieu chaque année dans les écoles. Des défis ont lieu chaque année auprès des habitants pour communiquer et inciter à agir. • Toute la communication publique comprend un volet climat afin d'assurer une prise en compte transversale du plan climat. • Un comité de suivi regroupant les acteurs porteurs est créé, ainsi que plusieurs sous-comités thématiques qui se réunissent régulièrement pour assurer un suivi au plus près de l'action. • Les acteurs du territoire volontaires (élus, habitants, entreprises, associations, agriculteurs) participent au suivi du plan Climat via des réunions régulières et une remontée d'information. Ces ambassadeurs du Plan Climat permettent une déclinaison locale du Plan Climat dans toutes les communes et organisations publiques et privées. 	3
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité déclare l'état d'urgence climatique pour envoyer un signal fort et faire de l'action climatique un sujet localement incontournable. • Des groupes de travail thématiques rassemblant élus, agents, acteurs du territoire porteur d'actions... s'organisent pour mettre en œuvre les actions de façon efficace avec un impact démultiplié. • Des collectifs citoyens porteurs de projets émergent dans les 11 communes. • Les enjeux énergie-climat sont des sujets forts d'implication locale des habitants dans la vie publique • Un parcours d'engagement citoyen est mis en place. En 2028, 100% des habitants connaissent leur empreinte carbone, savent comment la réduire et appliquent au quotidien des bonnes pratiques sur leur mode de vie. 	5



Synthèse de l'atelier de coconstruction avec les élus du conseil communautaire qui s'est déroulé le jeudi 7 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Thématique	Nombre de votes (4 groupes votant : G1, G2, G3 et G4)					Total points
	Votes continuité	Mixte continuité-transition	Votes transition	Mixte transition-pionnier	Votes pionnier	
1 Habitat et Urbanisme			G1 G3 G4		G2	4,5
2 Mobilité			G2 G3 G4	G1		4,3
3. Agriculture et Espaces Naturels			G1 G3		G2 G4	2,5
4. Consommation et Economies locales			G1 G3 G4		G2	2,3
5. Production d'énergie renouvelable	G4	G1 G3	G2			2,0
6. Exemplarité des collectivités			G1 G2	G3	G4	1,6
7. Culture commune et mobilisation des acteurs			G3 G2	G1	G4	3,8

> 28 points : Ambition +1,5°C
> 23 points : Ambition +2°C
> 19 points : Ambition réglementaire
> 8 points : Scénario continuité

Obtention d'un scénario à 21 points pour Gally Mauldre

Annexe 3 (stratégie) : Objectifs chiffrés détaillés (pour le cadre de dépôt)

Objectifs de maîtrise des consommations d'énergie

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Périmètre : CC de Gally Mauldre

Année : 2017

Source : ROSE IDF

Unité : GWh

	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	252	233	218	142
Transport routier	203	180	161	63
Tertiaire	21	19	18	8
Agriculture	11	11	10	7
Industrie	3	3	3	1
Autres	0	0	0	0

Objectifs de réduction des émissions de GES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Périmètre : CC de Gally Mauldre

Année : 2017

Source : ROSE IDF

Unité : tCO2e

	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	37 800	27 800	19 800	6 800
Transport routier	50 300	43 000	37 300	260
Tertiaire	2 400	2 400	1 500	30
Agriculture	8 400	8 400	7 700	3 000
Industrie	500	451	380	70
Autres	0	0	0	0

Production d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Périmètre : CC de Gally Mauldre

Année : 2017

Source : ROSE IDF

Unité : MWh

	2021	2026	2030	2050
Photovoltaïque résidentiel	194	11 000	20 000	Non attribué
Photovoltaïque grandes installations	38	10 000	18 000	Non attribué
Photovoltaïque sol	0	0	0	Non attribué
Photovoltaïque total	232	21 000	38 000	Non attribué
Hydraulique	0	0	0	Non attribué
Eolien	0	0	0	Non attribué
Biogaz injection	0	0	0	Non attribué
Electricité issue de biogaz	0	0	0	Non attribué
Total Electricité	232	21 000	38 000	58 000
Biocarburant résidus de culture	0	0	0	Non attribué
Chaleur cogénération biogaz	0	0	0	Non attribué
Bois énergie	0	17 000	31 000	Non attribué
Solaire thermique	0	6 000	10 000	Non attribué
PACs géothermiques	0	0	0	Non attribué
PACs aérothermiques (sauf air/air)	0	18 000	32 000	Non attribué
Total chaleur	0	41 000	73 000	40 000

Consommation d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

Périmètre : CC de Gally Mauldre

Année : 2017

Source : ROSE IDF

Unité : MWh

	2021	2026	2030	2050
Photovoltaïque résidentiel	194	11 000	20 000	Non attribué
Photovoltaïque grandes installations	38	10 000	18 000	Non attribué
Photovoltaïque sol	0	0	0	Non attribué
Photovoltaïque total	232	21 000	38 000	Non attribué
Hydraulique	0	0	0	Non attribué
Eolien	0	0	0	Non attribué
Biogaz injection	0	0	0	Non attribué
Electricité issue de biogaz	0	0	0	Non attribué
Total Electricité	232	21 000	38 000	58 000
Biocarburant résidus de culture	0	0	0	Non attribué
Chaleur cogénération biogaz	0	0	0	Non attribué
Bois énergie	0	17 000	31 000	Non attribué
Solaire thermique	0	6 000	10 000	Non attribué
PACs géothermiques	0	0	0	Non attribué
PACs aérothermiques (sauf air/air)	0	18 000	32 000	Non attribué
Total chaleur	0	41 000	73 000	40 000

Objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

2022

Valeurs	Transport routier	Tertiaire	Résidentiel	Agriculture	Industrie	Autres transports	Déchets	Industrie branche énergie	Total général
SO2	-	-	4	1	-	-	-	-	5
NOx	128	2	20	18	1	-	-	-	169
COVNM	25	-	64	1	20	-	-	2	112
PM10	10	-	18	19	-	1	-	-	48
PM2.5	6	-	16	4	-	-	-	-	26

2024

Valeurs	Transport routier	Tertiaire	Résidentiel	Agriculture	Industrie	Autres transports	Déchets	Industrie branche énergie	Total général
SO2	-	-	25	5	-	-	-	-	5
NOx	25 452	303	3 939	3 636	152	-	-	-	152
COVNM	3 066	-	7 775	110	2 409	-	-	219	110
PM10	534	-	935	1 024	-	45	-	-	45
PM2.5	180	-	473	113	-	-	-	-	23
NH3	113	-	-	1 350	-	-	-	-	38

2026

Valeurs	Transport routier	Tertiaire	Résidentiel	Agriculture	Industrie	Autres transports	Déchets	Industrie branche énergie	Total général
SO2	-	-	4	1	-	-	-	-	5
NOx	102	1	16	15	1	-	-	-	134
COVNM	24	-	61	1	19	-	-	2	107
PM10	9	-	15	17	-	1	-	-	41
PM2.5	4	-	12	3	-	-	-	-	19
NH3	3	-	-	34	-	-	-	-	37

Objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le
 ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

2028

Valeurs	Transport routier	Tertiaire	Résidentiel	Agriculture	Industrie	Autres transports	Déchets	Industrie branche énergie	Total général
SO2	-	-	23	5	-	-	-	-	5
NOx	20 412	243	3 159	2 916	122	-	-	-	122
COVNM	2 926	-	7 420	105	2 299	-	-	209	105
PM10	450	-	788	863	-	38	-	-	38
PM2.5	124	-	326	78	-	-	-	-	16
NH3	110	-	-	1 314	-	-	-	-	37

2030

Valeurs	Transport routier	Tertiaire	Résidentiel	Agriculture	Industrie	Autres transports	Déchets	Industrie branche énergie	Total général
SO2	-	-	3	1	-	-	-	-	4
NOx	83	1	13	12	0	-	-	-	109
COVNM	23	-	58	1	18	-	-	2	102
PM10	7	-	13	14	-	1	-	-	34
PM2.5	3	-	7	2	-	-	-	-	12
NH3	3	-	-	33	-	-	-	-	36

Objectifs biennaux

Variation par rapport à 2005

	SO ₂ - t/an	NOx - t/an	COVNM - t/an	NH ₃ - t/an	PM ₁₀ - t/an	PM _{2.5} - t/an
2005	23,1	352	255,1	43,7	76,8	55,0
2017	6	221	122,3	39,4	56,4	34,3
2020	5	188	115	39	51	29
2022	5	169	112	38	48	26
2024	5	150	110	38	44	22
2025	5	141	108	37	43	20
2026	5	134	107	37	41	19
2028	4	122	104	37	38	15
2030	4	109	102	36	34	12

	SO ₂	NOx	COVNM	NH ₃	PM ₁₀	PM _{2.5}
2017	-73%	-37%	-52%	-10%	-27%	-38%
2020	-76%	-47%	-55%	-12%	-33%	-47%
2022	-78%	-52%	-56%	-13%	-38%	-53%
2024	-79%	-57%	-57%	-14%	-42%	-60%
2025	-80%	-60%	-58%	-15%	-44%	-63%
2026	-80%	-62%	-58%	-15%	-47%	-66%
2028	-81%	-65%	-59%	-16%	-51%	-72%
2030	-82%	-69%	-60%	-17%	-55%	-79%

Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

	Vulnérabilité du territoire	Objectifs fixés sur ce domaine
Agriculture	Oui	Oui
Aménagement/urbanisme	Oui	Oui
Biodiversité	Oui	Oui
Déchets	Non	Non
Eau	Oui	Oui
Espaces verts	Oui	Oui
Forêt	Oui	Oui
Gestion, production et distribution de l'énergie	Non	Non
Industrie	Non	Non
Littoral	Non	Non
Résidentiel	Oui	Oui
Santé	Oui	Non
Sécurité civile	Non	Non
Tertiaire	Oui	Oui
Tourisme	Oui	Oui
Transports	Oui	Oui

Programme d'action

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le
ID : 078-200034130-20230215-20230203-DE

	Atténuation	Adaptation	Qualité de l'air
H1	✓	✓	✓
H2	✓	✓	
M1	✓	✓	✓
M2	✓	✓	✓
M3	✓		✓
A1	✓	✓	✓
A2	✓	✓	✓
A3	✓	✓	
C1	✓		
EX1	✓	✓	
EX2	✓		✓
E1	✓		✓
E2	✓		✓
ENR1	✓		
ENR2	✓		

Annexe 4 (plan d'action) : Aides financières disponibles

Identification des aides disponibles
réalisée en mai 2022

Axe stratégique	Actions	Aides financières disponibles
Habitat	<p>H1 - Développer massivement la rénovation énergétique des logements en accompagnant les particuliers et en fédérant les acteurs professionnels de la rénovation (H1)</p> <p>H2 - Mettre en œuvre un urbanisme qui favorise les constructions vertueuses et réduit l'artificialisation et l'imperméabilité des sols</p>	<p>ADEME : financement AMO pour rénovations énergétiques globales avec CPE + financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globales ANAH : financement des études préparatoires à la définition de la stratégie de rénovation du parc privé</p> <p>Ministère de la Transition Ecologique : Fond Friche Banque des Territoires : Petites Villes de Demain AESN, DRIEAT, SIAAP : AAC "Aménageons avec la pluie" DGCL : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire</p>
Mobilité	<p>M1 - Développer des services de transport en commun performants et favoriser l'intermodalité</p> <p>M2 - Favoriser le développement de modes actifs sécurisés et attractifs</p> <p>M3 - Réduire la pollution de l'air liée au transport de marchandises et aux voitures</p>	<p>MTE (Plan de Relance) : Développer le recours au vélo et aux transports en commun Région IdF : "Plan Route : Amélioration de la desserte des lycées" : financement opérations infrastructures visant à améliorer la desserte en transports en commun des lycées (taux max 70%) Banque des Territoires : « Investissements dans les lignes de desserte fine du territoire (ferroviaire régional) » ; « Financement des flottes de bus «verts» : OBLIBUS »</p> <p>Région IdF : "Réseau express vélo régional" : Soutien à la création d'un réseau régional de lignes cyclables directes, sécurisées et confortables + "Plan Vélo régional" ADEME : « AMI Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) »</p> <p>Région IdF : - "Plan Route : management de la mobilité" : financement d'équipements collectifs + "Soutien aux actions d'innovation en matière de logistique" + "Soutien à l'amélioration de la desserte des zones logistiques« ADEME : Programme inTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable)</p>
Agriculture et milieux naturels	<p>A1 - Poursuivre et accompagner l'adoption de pratiques agricoles vertueuses pour le climat et la biodiversité</p> <p>A2 - Renforcer la production agricole locale et la consommation de produits alimentaires locaux par un Plan Alimentaire Local</p> <p>A3 - Développer et restaurer les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité</p>	<p>Région IdF : programme LEADER IdF : financement de projets de développement rural Agence de l'eau Seine Normandie : Mener des actions de transition agricole pour l'eau (biodiversité des sols, agriculture biologique, agroforesterie, ...)</p> <p>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (France Relance) : soutien au développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires ADEME : "Etudes de lutte contre le gaspillage alimentaire«</p> <p>Fondation du patrimoine : "Programme Patrimoine Naturel" AESN : divers financements en matière de gestion de l'eau et de préservation des milieux aquatiques CDC Biodiversité : "Programme Nature 2050"</p>

Axe stratégique	Actions	Aides financières disponibles
Mobilisation des acteurs	C1 - Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire	
Exemplarité des collectivités	<p>EX1 - Adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des bâtiments publics</p> <p>EX2 - Réaliser des achats et des investissements responsables</p>	<p>Région IdF : "Bâtiments publics durables« + « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » + « Aide aux études - Energie climat » (Etudes pour un schéma directeur d'éclairage public) Banque des territoires : « Prêt GPI-AmbRE pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics » ; "Investissement dans la rénovation des bâtiments (Dispositif Intracting)" ADEME : programme ACTEE</p> <p>Ministère de la Transition Ecologique : aide financière à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants (voitures électriques ou hybrides, ...)</p>
Économie locale	<p>E1 - Développer des emplois et services locaux en faveur de la transition écologique</p> <p>E2 - Mobiliser les acteurs économiques locaux vers des pratiques exemplaires sur l'énergie et les ressources</p>	<p>Région IdF : "Soutien aux commerces ruraux : boutique d'un jour« + « Appel à projets aide à la création de tiers-lieux » Association Nationale Des Epicerie Solidaires (ANDES) : "Appel à candidatures pour la création épicerie solidaires" Banque des Territoires : « Développer les tiers-lieux d'innovation sociale » ; « Investissement dans les tiers lieux » + « Investissement dans le soutien du commerce de proximité »</p> <p>Région IdF : « Zéro déchet et économie circulaire » ADEME : « Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation » + « Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation » + « Étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale »</p>
Energies renouvelables	<p>ENR1 - Faire connaître les énergies renouvelables (EnR) et soutenir les projets citoyens</p> <p>ENR2 - Faire émerger des productions locales d'énergie renouvelable</p>	<p>Région IdF : « projets citoyens d'énergies renouvelables » Banque des Territoires : « Investissement dans les projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT) »</p> <p>Région IdF : - aides financières pour les études de faisabilité d'unités de méthanisation + "Construction de chaufferies biomasse" : financement des projets d'énergies renouvelables thermiques à partir de biomasse et présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques. - « Développement des énergies renouvelables électriques » ADEME : Fonds Chaleur : aide à la réalisation de projet de chaufferie biomasse</p>

Annexe 5 (suivi et évaluation) : Éléments méthodologiques pour l'évaluation du PCAET

Au bout de 3 ans, la CCGM réalisera une évaluation de son PCAET. Cette évaluation devra notamment porter sur :

- L'avancée de la mise en œuvre des actions en faisant le **bilan des actions réalisées** et en justifiant les actions en attentes
- Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions)
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET
- L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoire associés au diagnostic territorial (voir page suivante)
- La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET
- Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

La réalisation de l'évaluation s'appuie sur l'instance de suivi. Elle doit impliquer les services qui pilotent de manière opérationnelle les actions, ainsi que les porteurs externes.

Une réunion du COPIL PCAET permettra de passer en revue cette évaluation et de décider si l'action se poursuit telle quelle, se poursuit de manière différente (avec des moyens renforcés ou avec d'autres moyens), ou est abandonnée au profit d'autres actions plus efficaces.

Ressources utiles : Guide *ADEME, Pourquoi et comment évaluer mon PCET ?*

Les impacts des actions du PCAET se mesurent de manière globale : la consommation d'énergie des secteurs du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du territoire, les mesures de la qualité de l'air (concentrations en polluants atmosphériques) et la production d'énergie renouvelable. Ces données sont issues, comme les données utilisées pour le diagnostic territoriale du PCAET, des observatoires régionaux : ROSE IdF. Des données plus précises sur la consommation d'électricité et de gaz peuvent être obtenues par les gestionnaires de réseaux (Enedis et GRDF).

D'autres indicateurs d'impact peuvent être définis pour mesurer l'impact du PCAET, propres à chaque thématique : report de la part modale de la voiture individuelle vers les transports en commun ou les modes doux, baisse du trafic routier, changement de pratiques agricoles... Des propositions figurent sur les fiches actions et pourront faire l'objet de la sollicitation d'observatoires particuliers (économie, transport), ou d'enquêtes spécifiques auprès des habitants.

Dans la continuité de la démarche de concertation entreprise lors de l'élaboration du PCAET, une évaluation participative peut être envisagée : recueillir le retour des acteurs concernés, via une réunion ou l'interrogation d'acteurs spécifiques.

Qui réalise l'évaluation ?

Le présent document amorce, dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration du PCAET, un travail de cadrage qui facilitera la mise en œuvre de l'évaluation par la collectivité.

La réalisation de l'évaluation sera par la suite portée par la collectivité, selon ses habitudes d'évaluation des politiques publiques. Qu'elle soit mise en œuvre par un service évaluation ou à défaut par le chargé de mission PCAET, l'évaluation devra *a minima* impliquer les services qui pilotent de manière opérationnelle les actions, ainsi que les porteurs externes.

Dans la continuité de la démarche de concertation entreprise lors de l'élaboration du PCAET, il pourra être enrichissant de recueillir le retour des acteurs concernés (bénéficiaires et partenaires) pour chaque action évaluée.

Evaluer son PCAET :

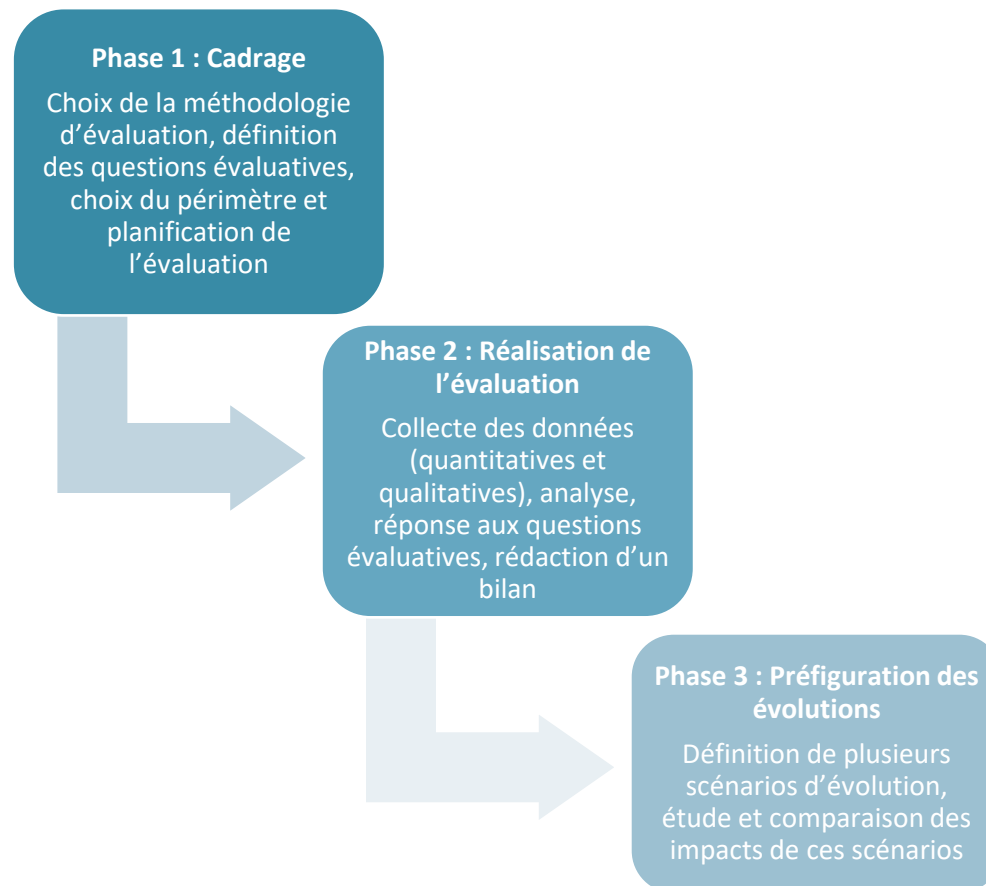
L'objet de l'évaluation est de questionner les actions au regard de leur impact, en vue de décider d'évolutions du PCAET pour améliorer son efficacité.

L'évaluation est donc la pierre angulaire du processus d'amélioration continue.

C'est également un moment important qui va permettre de redynamiser le PCAET, en valorisant les actions entreprises (partage des résultats auprès des acteurs locaux / communication nécessaire), et en faisant un document de planification évolutif souple et adaptable.

Elle va également permettre de remobiliser certains acteurs via des entretiens évaluatifs, et de re-coordonner l'organisation interne.

Cette évaluation peut être découpée en plusieurs phases :

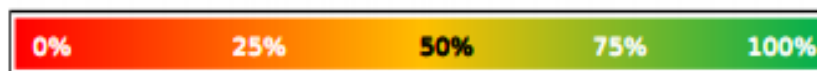


Préalable à l'évaluation de l'action : quantifier son avancement (suivi) :

Il s'agit ici de rechercher les données correspondantes aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période.

Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives.

L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié. En effet, si des difficultés X ont conduit à une prise de retard sur l'avancement d'une action, et que celle-ci n'a été réalisée qu'à 50%, il faudra en tenir compte dans le jugement sur l'efficacité de l'action et ne pas s'attendre à constater via les indicateurs d'impact la progression prévue.



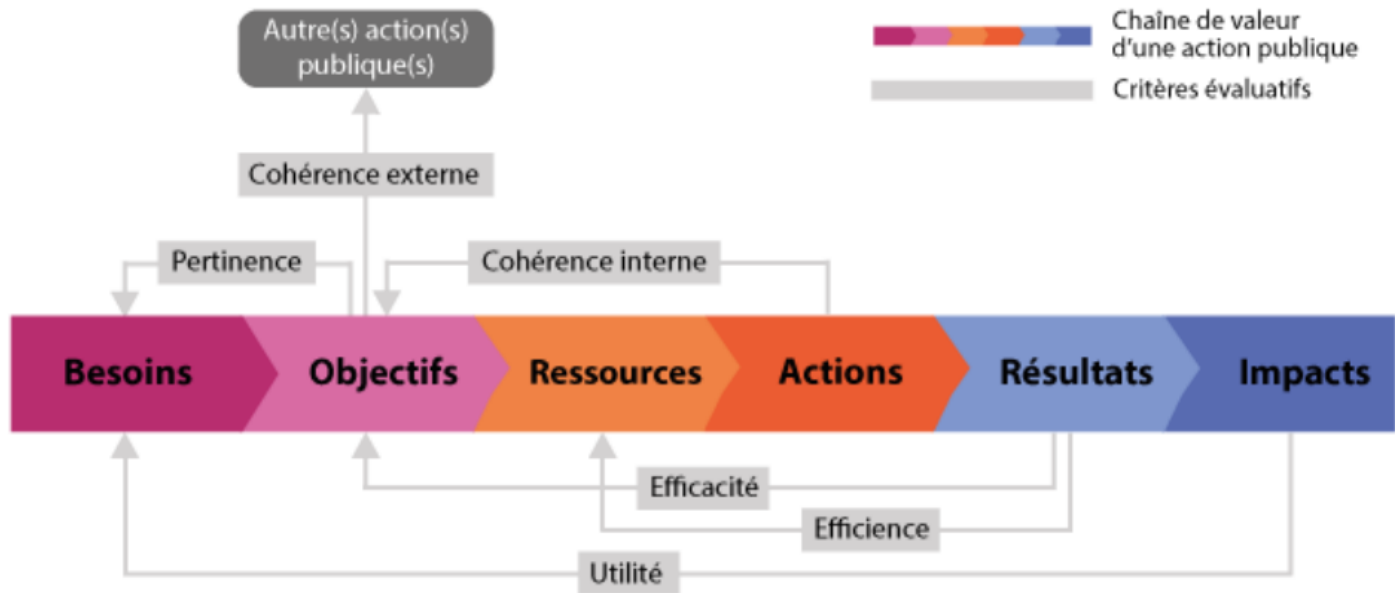
La mise en œuvre de l'action a-t-elle atteint le stade d'avancement attendu ?

- Si non, il faudra prendre en compte dans l'interprétation des résultats le fait que l'action n'a pas été réalisée dans son intégralité.
- Si non, il faudra également chercher à comprendre pourquoi elle n'a pas été réalisée dans son intégralité et quels ont été les points de blocage.

Dans le tableau de bord, la quantification de l'avancement se fait par orientation, dans l'onglet « Moyens alloués ».

Les questions évaluatives guident la démarche d'évaluation en désignant les interrogations prioritaires. **Elles rappellent ce sur quoi il faut s'interroger au moment de l'évaluation.**

→ Les questions évaluatives visent à interroger l'ensemble de la chaîne de valeur d'une action publique à partir des critères évaluatifs standards (efficacité, efficacité, cohérence, utilité, pertinence) et des orientations du PCAET.



(source : https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp_map_memo.pdf)

Elles portent donc sur les points suivants :

- **Pertinence** : l'adéquation entre les objectifs explicites d'une politique et les besoins ou les problèmes qu'elle est supposée résoudre : bien fondé de l'action par rapport aux enjeux
 - **Cohérence** : Action cohérente dans sa conception et dans son déploiement. La cohérence interne vise l'adéquation entre les objectifs assignés à une politique et les moyens qui lui sont alloués. La cohérence externe désigne l'adéquation entre l'action évaluée et d'autres politiques.
 - **Efficacité** : elle mesure les résultats obtenus au regard des objectifs et met en évidence les rapports de causalité entre les objectifs, implicites et explicites, et les effets réels des actions publiques. Une action efficace produit les effets attendus.
 - **Efficiences** : elle évalue le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats de l'action publique. Une action est efficiente s'il y a optimisation des moyens (aspect financier : bonne gestion de l'argent public)
 - **Effectivité / impact** : évalue si l'action produit l'effet voulu. Approche plus pragmatique, qui ne prend pas en compte le contexte. (L'analyse de l'effectivité ne tient pas compte de l'utilité ou de la qualité des effets. Cela relève de l'analyse de l'efficience.
 - **Utilité / impact** : évalue si les impacts relevés correspondent aux objectifs. L'utilité concerne la comparaison entre les effets de la politique ou du programme et la problématique sociétale à l'origine de l'intervention publique. Elle questionne donc l'efficacité (effets prévus) mais également les effets imprévus (aussi bien positifs et négatifs) à la fois sur les publics cibles initialement concernés par le programme et sur des groupes qui n'étaient pas prévus au départ.
- Tous ces points n'ont pas forcément à être abordés pour chaque action, il s'agit avant tout de guider la réflexion.

Guide type d'évaluation d'impact d'une action (résultat)

Critère évalué	Question évaluative	Critères de réponse	Indicateurs quantitatifs à mobiliser	Indicateurs qualitatifs à mobiliser	Réflexions pour la suite
Pertinence	-Cette action de sensibilisation des habitants à la rénovation répond-elle au besoin initial ? -Est-ce vraiment un moyen pertinent pour répondre à ce besoin ?	La tendance est à l'augmentation de la réponse à ce besoin Un lien direct peut être fait entre cette tendance et l'action	→ Résultats correspondants aux indicateurs d'impact présentés sur la fiches action, et autres indicateurs complémentaires	→ Jugement qualitatif des porteurs de l'action	Y aurait-il un autre moyen pour répondre à ce besoin sur le territoire ?
Cohérence interne	-Les moyens alloués aux mesures sont-ils cohérents avec les objectifs visés ? / Sont-ils suffisants au vu des objectifs visés ? -Les partenaires et les bénéficiaires sollicités sont-ils cohérents avec les objectifs visés ?	Le budget n'a pas été un frein à la mise en œuvre de l'action. Le cadrage de l'action a été optimal.	→ Budget alloué à l'action par années → Objectifs visés pour les indicateurs d'impact	→ Jugement qualitatif des porteurs de l'action	Faut-il augmenter le budget alloué pour les années suivantes ? Faut-il mobiliser d'autres partenaires ? Ou réajuster la cible ?
Cohérence externe	-Cette action est-elle coordonnée avec les autres actions de la collectivité qui visent à répondre au même besoin ? -Est-elle coordonnée avec les actions mises en œuvre au niveau départemental, régional et national ?	-Pas de doublon -Communication claire sur les différents acteurs, permettant d'identifier leur rôle et leurs dispositifs		→ Objectifs et mise en œuvre des autres actions de la CC -Objectifs et mise en œuvre des actions entreprises aux différentes échelles territoriales	Faut-il supprimer ou modifier cette action pour la rendre cohérente avec les autres actions entreprises au sein de la CC ou à un échelon supérieur ?

Guide type d'évaluation d'impact d'une action (résultat)

Critère évalué	Question évaluative	Critères de réponse	Indicateurs quantitatifs à mobiliser	Indicateurs qualitatifs à mobiliser	Réflexions pour la suite
Efficacité	-Les résultats obtenus correspondent-ils aux objectifs fixés ? -La réponse au besoin est-elle directement liée à la mise en œuvre de cette action ?	Rapport de causalité entre la réalisation de l'objectif et la mise en œuvre de l'action	→ Résultats correspondant aux indicateurs d'impact figurant dans la fiche action → Objectifs visés pour ces indicateurs	→ Appréciation des porteurs de l'action → Enquête auprès des bénéficiaires	Comment développer cette action de sorte à ce que ses résultats soient amplifiés ?
Efficience	-Les moyens consacrés à cette action sont-ils alloués de manière optimale aux différentes mesures / sous-actions ?	Répartition du budget conforme aux impacts des différentes mesures	→ Budget alloué à l'action → Ventilation du budget	→ Ressenti des porteurs de projets sur l'impact de chaque mesure	Comment mieux répartir les moyens alloués entre les différentes mesures ? Y a-t-il des mesures plus optimales qui pourraient être ajoutées ? Les mesures les moins optimales doivent-elles être supprimées ?
Effectivité	-Quels sont les effets recherchés et non recherchés engendrés par l'action ? (effets environnementaux, sociaux, économiques, financiers...) - Quels écarts entre effets recherchés et effets constatés ?	Les effets recherchés correspondent à l'objectif de l'action	→ Résultats correspondant aux indicateurs d'impacts présentés dans la fiche action	-Estimation qualitative des autres effets réels engendrés (non quantifiés)	Comment faire en sorte que les effets de l'action correspondent mieux aux effets recherchés ?
Utilité	-Les actions contribuent-elles de manière significative à la réponse au besoin ?	Tendances conformes à celles modélisées	→ Résultats correspondant aux indicateurs d'impacts présentés dans la fiche action	-Estimation de la part liée à l'action dans la réponse aux besoins (mise en regard avec les autres actions effectuées)	Selon l'utilité avérée de cette action, faut-il l'approfondir, la poursuivre, ou la supprimer ? Faut-il revaloriser cette action par rapport aux autres ?

Cette grille a vocation à être utilisée pour questionner les actions lors de l'évaluation.

Elle guide la recherche d'informations (aussi bien quantitatives que qualitatives) et le traitement de celles-ci.

Ce type de questionnement pourra être efficacement mené **à l'échelle de l'action**. En effet l'évaluation est essentielle au processus d'amélioration continue du PCAET. Plus celle-ci est précise et approfondie, plus les actions pourront évoluer pour être adaptées au contexte et poursuivre de la manière la plus optimale la réalisation des objectifs.

Pendant, en fonction des moyens consacrés par la collectivité, cette évaluation poussée peut n'être menée qu'au niveau de certaines actions choisies : celles qui politiquement ont été définies comme prioritaires, ou celles au contraire qui posent question au sein de la collectivité.

Une évaluation plus globale des autres actions, à l'échelle du PCAET peut être envisagée.

Enfin, au-delà de cette évaluation poussée des actions, il sera nécessaire d'émettre un **bilan sur le PCAET dans son ensemble**, qui pourra faire l'objet d'une communication auprès des acteurs et du grand public.

Cette évaluation globale sera l'occasion de **questionner la gouvernance** du PCAET : est-elle efficace ? assez inclusive ? la mobilisation des parties prenantes est-elle suffisante ? l'ensemble des acteurs se sentent-ils représentés dans cette gouvernance ?

Ces réflexions permettront de réajuster la gouvernance en fonction non seulement de l'écart entre sa mise en œuvre réelle et de ce qui avait été prévu, mais également de l'évolution des attentes.

Ces scénarios d'évolution du PCAET sont proposés par le territoire, selon les résultats de l'évaluation, et discutés en interne et en concertation.

L'objectif recherché est de corriger ou redimensionner certaines actions.

Pour ce faire, la collectivité réalisera une analyse prospective et stratégique en se basant sur le bilan de l'évaluation, mais également sur les nécessités d'évolutions introduites par des facteurs externes. Différentes hypothèses de transformation susceptibles d'améliorer le PCAET seront esquissées, sous la forme de scénarios.

Ces scénarios seront discutés en associant les parties prenantes (*a minima* les services porteurs des actions et les porteurs externes, et autant que possible l'ensemble des partenaires).

Cette amélioration du PCAET au fil de l'eau est essentielle. Elle n'est cependant que complémentaire du processus de révision du PCAET qui tous les 6 ans doit permettre également de faire évoluer les objectifs sur lesquels la collectivité s'engage, ainsi que la stratégie territoriale.